



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°183
juin 2015

page 2

vos délégués rendent compte

- CT du 22 juin
- CAP des 15 et 19 juin
- CHSCT du 8 juin

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

- médiathèques (suite)

page 4

ici et ailleurs

- grèves à la Ville de Rennes
- changeons le système, pas le climat !



section Sud Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - porte 32

Service public en soldes :

1^{ère} démarque

En cette période de soldes, on découvre nos politiques de plus en plus aguerris aux pratiques commerciales dans les négociations. Pour l'adoption définitive de la loi Macron, Manuel Valls utilise le 49-3 pour ne pas soumettre son pays "à 10 jours de guérilla parlementaire"... A défaut de démocratie, on a droit à une vente forcée sans consentement ni des élus ni des salariés ! Dans un autre style, Marylise Lebranchu annonce un protocole d'accord revalorisant les carrières et indique que faute d'accord majoritaire en septembre, elle retirera ses propositions... curieuse conception du dialogue social mais bel exemple de vente précipitée: "signez vite, l'offre s'arrête demain !"



Au Département, en introduction des CAP de juin, Mme Hakni-Robin a rappelé aux élus du personnel le poids de la masse salariale dans le budget avec une incitation à la modération dans les futures négociations sur les avancements de grade et les promotions internes. Nous ferait-on le coup de la vente à perte : payer les agents en-dessous de ce qu'ils valent ? Pour nos élus, ce qui pèse dans le budget de fonctionnement, ce sont les charges de personnel. Même s'ils disposent de faibles marges de manoeuvre, ils les exploiteront au maximum. Si ce n'est pas au régime indemnitaire, s'attaqueront-ils au déroulement de carrière : fin de l'avancement

d'échelon au minimum, ralentissement des avancements de grade ?

En réponse à Mme Hakni-Robin, SUD a mis en parallèle la baisse du pouvoir d'achat des territoriaux (majoritairement des femmes) et la faiblesse des salaires et des pensions. Dans les négociations, sans complexe mais à raison, SUD continuera de défendre des ratios à 100% pour le passage au grade supérieur car seul un déroulement de carrière sans blocage permet une évolution de rémunération pour une meilleure pension de retraite.

Pour traduire l'effort de 11 milliards d'euros demandé aux collectivités locales et l'impact de la baisse des dotations de l'État, il n'y aurait pas plusieurs chemins: augmentation équivalente des impôts locaux, réduction de l'offre de service public, baisse des dépenses (investissement, fonctionnement). Ils voudraient nous faire croire que la dette c'est l'infirmière, l'ouvrier ou encore l'animateur... **Leur dette, nous ne la paierons pas ! Qu'ils ne comptent pas sur la collaboration de SUD pour brader les acquis sociaux et "liquider" le service public.** ■





vos délégués rendent compte

de leur mandats dans les instances

CT du 22 juin:

● Bilan de la politique d'Animation Sportive :

Il témoigne avec objectivité de la réalisation en cours et de l'adaptation dont ont fait preuve les éducateurs sportifs départementaux (ESD) dans l'évolution de leur métier. Sur le principe de l'égalité des chances et du sport pour tous, SUD a défendu la pertinence de la pratique sportive des publics éloignés et de l'offre sportive des territoires à condition que les moyens soient suffisants pour les promouvoir autant l'une que l'autre. Si les orientations prises en 2013 s'appuyaient sur le constat d'une offre sportive favorable sur le territoire, le contexte a depuis changé (baisse de dotations de l'Etat contraignant fortement les collectivités à revoir leurs engagements sur l'action sportive). Une régression de l'offre accompagnée d'une précarisation de l'emploi sportif risquent de toucher fortement le département faute de financement. SUD a demandé à l'exécutif de reconsidérer la décision de diminution des postes d'ESD. La réforme territoriale ajoute encore plus d'incertitudes avec la suppression prévisible de la clause des compétences générales menaçant directement la mission Sport. Mme Hakni-Robin n'a pas caché la réalité financière actuelle et son impact possible sur la mission Sport relevant d'une politique facultative. Pour M. Gillouard, le sport et la culture resteront dans la loi NOTRE des compétences partagées dont leur poursuite dépendra du caractère volontariste des élus. **Pas de vote**

● Bilan d'accueil et évaluation professionnelle des assistants familiaux

Tous les 5 ans, dans le cadre du renouvellement d'agrément, le service agrément doit recueillir « des éléments d'appréciation des pratiques professionnelles de l'assistant familial ». Il est proposé de réaliser une évaluation par le responsable d'accompagnement professionnel portant sur :

- **les critères d'évaluation:** Les 6 champs d'évaluation retenus correspondent aux critères déjà mis en place par le service agrément. SUD a obtenu que ces critères soient à adapter au regard du contexte et des objectifs de chaque situation. **Vote: Pour à l'unanimité**

- **les éléments sur lesquels reposent l'évaluation professionnelle:** SUD s'est abstenu en demandant une objectivation des points et refusant que les présences en réunion soient un critère d'évaluation. **Vote: Collège élus du personnel: Avis favorable 5 Pour (CFDT), 10 Abstention (SUD-FO-CGT) - Collège employeur: avis favorable (15 Pour)**

- **les bilans d'accueil en fin de placement ou en cours:** avis sur le principe de le travailler, avec la garantie d'un nouveau passage en CT sur le contenu de ce bilan et sur la fiche de poste des assistants familiaux. **Vote: Collège élus du personnel:**

Avis favorable 10 Pour (SUD-FO-CGT), 5 NPPV (CFDT) - Collège employeur: avis favorable (15 Pour)

● Bilan formation 2014 :

L'effort consacré à la formation dans la collectivité et la progression des formations en faveur des emplois d'avenir et emplois aidés sont positifs. Concernant l'absentéisme non justifié en formation qui fait débat, SUD en appelle à la prudence dans l'interprétation, mettant en avant des causes possibles liées à l'intensification du travail et à l'organisation des services (non remplacement, dates de formation transmises tardivement, période de forte activité). La formation doit rester un droit ouvert à tous, et non pas réservée aux seuls « bons élèves », ou utilisé comme une récompense voire un outil de management. Le manque de lisibilité du circuit de validation des formations mériterait également une clarification. **Pas de vote**

Plan de formation 2015 : SUD s'est abstenu au regard de certaines formations dispensées dans la collectivité et des

approches utilisées par certains formateurs (PNL, Benchmarking, Lean management...) qui instrumentalisent l'humain.

Vote: Collège élus du personnel: Avis favorable 5 Pour (CFDT) - 10

Abstention (SUD-FO-CGT) - Collège employeur: avis favorable (15 Pour) ■

Lisez le **compte-rendu intégral**

de ces réunions sur :

[http://www.sud-ct35.org/-vos-delegues-rendent-compte-\(selectionner-l'organisme,-puis "comptes rendus"\)](http://www.sud-ct35.org/-vos-delegues-rendent-compte-(selectionner-l'organisme,-puis-comptes-rendus))



CAP des 15 et 19 juin

Ces CAP se sont déroulées avec des nouveaux élus plutôt à l'écoute malgré un préambule de la Présidente sur le coût que représentaient les avancements de grade et les promotions à la collectivité. Les élus SUD ont rappelé que le droit à un déroulement de carrière compensait des salaires non négociables et souvent inférieurs à ceux d'autres secteurs. Les fonctionnaires subissent, de plus, le gel voire la diminution de leurs rémunérations depuis 5 ans avec la hausse de la cotisation retraites.

Pour la CAP A, les points d'achoppement habituels (restriction des avancements de grade selon des critères d'encadrement) ont été évités, soit par le déblocage de certains grades, soit par l'ouverture de négociations globales permettant la prise en compte des agents en fin de carrière et des «reçus-scotchés» (selon l'expression de M. Gillouard) qui ne trouvent pas de poste leur permettant de bénéficier de leur promotion.

A noter, les promotions dérogatoires pour 2 conseillers techniques en CDAS permettant un déroulement de carrière pour ces postes dans la filière sociale. Une réserve sur l'inscription sur liste d'aptitude à la promotion interne d'une permanente syndicale CFDT : l'administration s'était engagée



elles et ils se mobilisent

dans les services départementaux

à négocier des règles claires à la dernière CAP, ce qui n'a pas été fait. SUD a néanmoins voté Pour à condition que la nomination n'intervienne qu'après mobilité, sur le même pied d'égalité que les autres collègues, ce que la Présidente nous a garanti.

Pour la CAP B, défendant le principe d'ancienneté, SUD s'est abstenu sur les grades où l'administration choisit les agents en fonction des fonctions exercées. SUD a dénoncé la survalorisation de certains postes au détriment d'autres et a obtenu une modification.

Pour la CAP C, une augmentation du ratio pour le grade d'ATP1 et du hors quota pour les agents de maîtrise ont permis de débloquer la situation. SUD déplore que cela ne soit que transitoire.

A noter qu'un groupe de travail est annoncé sur les règles d'avancement et la cotation des postes. ■

CHSCT du 8 juin:

Désignation du secrétaire du CHSCT : Faute de majorité ressortie du vote, un nouveau vote sera organisé au prochain CHSCT.

● **Rapport d'enquête du service Agriculture Eau :**

Cette enquête, actée au CHSCT du 2 mars 2015, intervient à l'issue d'une réorganisation du service effective au 1^{er} octobre 2014. D'après les témoignages recueillis, le climat apparaît aujourd'hui plus favorable à un mieux-être professionnel. Le déménagement a aussi permis de créer une certaine cohésion dans l'équipe. Pour autant, le sens et les motifs de cette réorganisation n'ont pas été compris. Si une majorité d'agents ont retrouvé une sérénité, des tensions persistent et certains agents en souffrance demandent une mobilité. La précipitation des décisions et l'absence d'association des agents concernés dans cette réorganisation n'ont pas été propices à la QVT tant espérée. SUD a réaffirmé le principe d'une consultation du CHSCT avant tout projet d'aménagement important impactant le personnel (art. 57 du décret 82-453). **Pas de vote**

● **Enquête CHSCT au CDAS de Cleunay :**

Actuellement en cours, la méthodologie a été arrêtée et les agents vont être rencontrés prochainement par les contributeurs.

● **Enquête CHSCT au CDAS de Vitré :**

La mise en place de l'enquête a été actée en séance et la délégation constituée.

● **Comité de suivi CDAS couronne rennais Est :**

Les mesures prises pour améliorer l'hygrométrie par l'installation d'humidificateurs ont produit des effets positifs sur le plan médical pour les agents et un confort de travail. La poursuite des investigations est prévue avec le changement des revêtements de sols, l'analyse des phatates, le bridage du chauffage et à moyen terme la modification de la centrale d'air. **Pas de Vote**

● **Bilan 2014 sur les accidents de services et les maladies professionnelles :**

Les accidents du travail avec arrêt de travail continuent d'augmenter depuis plusieurs années. Les secteurs les plus accidentogènes concernent les métiers fortement exposés à la pénibilité physique (collège, CE, ENS...) ce qui confortent la nécessité pour l'employeur d'investir prioritairement dans la prévention au quotidien des agents. Par ailleurs, pour SUD, le constat d'une diminution du nombre de jours d'arrêt de travail total pour maladies professionnelles est à relativiser compte tenu de la difficulté aujourd'hui à les faire reconnaître du fait de la contestation des experts sur le lien de cause à effet entre maladie et activité professionnelle, propos soutenus par les médecins de prévention. **Pas de Vote**

● **Formations Hygiène et sécurité :**

L'effort de formation Hygiène et Sécurité soutenu dans la collectivité est à saluer. **Pas de Vote**

● **Plan de formation Secourisme:**

Obligation réglementaire fixée par le Code du Travail, le service Santé au Travail a proposé dans ce cadre une répartition des formations pour que chaque service puisse disposer d'un nombre de secouristes adaptés aux risques rencontrés. **Votes: Collège élus du personnel: avis favorable (unanimité)**

● **Direction Enfance Jeunesse Sport :**

SUD a demandé que le CHSCT soit destinataire des conclusions d'un audit mis en place à la DEJS. Suite aux constats d'une dégradation majeure des conditions de travail des agents, un cabinet a été sollicité pour un "Diagnostic Flash". Puisque cela concerne la prévention des risques psycho-sociaux, une information au CHSCT sera faite. ■

médiathèques (suite)

Une rencontre avec M. Laroche n'a fait que confirmer le fait que l'administration engage prématurément des transformations sans connaître:

- les orientations politiques du nouvel exécutif quant à l'offre de lecture publique attendue par le territoire;
- la déclinaison et le périmètre futurs des compétences du conseil départemental en la matière en tenant compte de ceux de Rennes Métropole et des intercommunalités;
- les moyens alloués.

Aussi, l'intersyndicale SUD-CGT a rappelé que ce ne sera seulement en fonction de l'éclaircissement de ces points que des réflexions sur des transformations de missions ou des réorganisations seront à ouvrir. SUD et la CGT exigent également une négociation sur le calibrage et la cotation des postes.

Un rendez-vous est demandé auprès de Mme Duguépéroux-Honoré, conseillère départementale déléguée à la lecture publique et aux Archives départementales.



grèves à la Ville de Rennes

En juin, SUD CT 35 a appelé à la grève les agents de la Ville de Rennes exerçant en crèche municipale et au service propreté.

Pour les crèches municipales, les revendications de SUD ne sont pas nouvelles puisqu'elles datent de 2010 et ont été renouvelés en février 2015 sans avoir abouti à ce jour à des résolutions concrètes de la part de l'administration. Elles portent sur les conditions de travail inacceptables auxquelles sont soumis les personnels féminins en raison d'un manque de personnel et d'un dispositif de remplacement des agents suffisant. La mobilisation des agents a abouti à une expérimentation de nouvelles organisations de travail dans 3 crèches à la rentrée et à la réduction du délai de carence de remplacement.



Pour le mouvement des balayeurs du service Propreté de la Ville de Rennes, SUD dénonce légitimement les suppressions

de postes sur les quartiers périphériques (7 équivalents temps pleins) et leur redéploiement vers d'autres services: une réduction de moyens qui dégradera la qualité du service public de propreté, contraire au principe du « vivre ensemble ».

Le mouvement a été suspendu à l'annonce de l'ouverture de négociations.

SUD ne cautionne pas les orientations prises par les élus de la Ville de Rennes dans le cadre du programme Service public 2020 dont l'objectif est de réduire l'emploi public et la qualité du service public.

Face aux pratiques d'accompagnement des régressions sociales auxquelles sont invités les syndicats, **nous choisissons avec détermination la défense du service public et de l'emploi, quand bien même cela passe par des conflits sociaux et une confrontation avec l'employeur pour aboutir !**



changeons le système, pas le climat

Dans la perspective de la conférence des Nations-Unies sur le Climat (la COP21), qui se tiendra en décembre à Paris, Alternatiba vise à mobiliser les citoyens pour faire connaître et grandir toutes les alternatives qui sont déjà à notre portée, mais aussi pour faire entendre nos voix aux dirigeants qui devront signer un accord international juste et ambitieux pour le climat.

Le Tour Alternatiba parcourra 5000 kilomètres pendant l'été 2015 avec un vélo 4 places. Elle entraînera dans son sillage de nombreuses associations environnementales et sociales, des sections syndicales (dont Solidaires).

Parti depuis le 5 juin de Bayonne avec une arrivée prévue à Paris le 26 septembre, le tour fera étape le 18 août à Rennes.

Plus de renseignements sur: <https://alternatiba.eu>



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
mel :

date :
signature :